

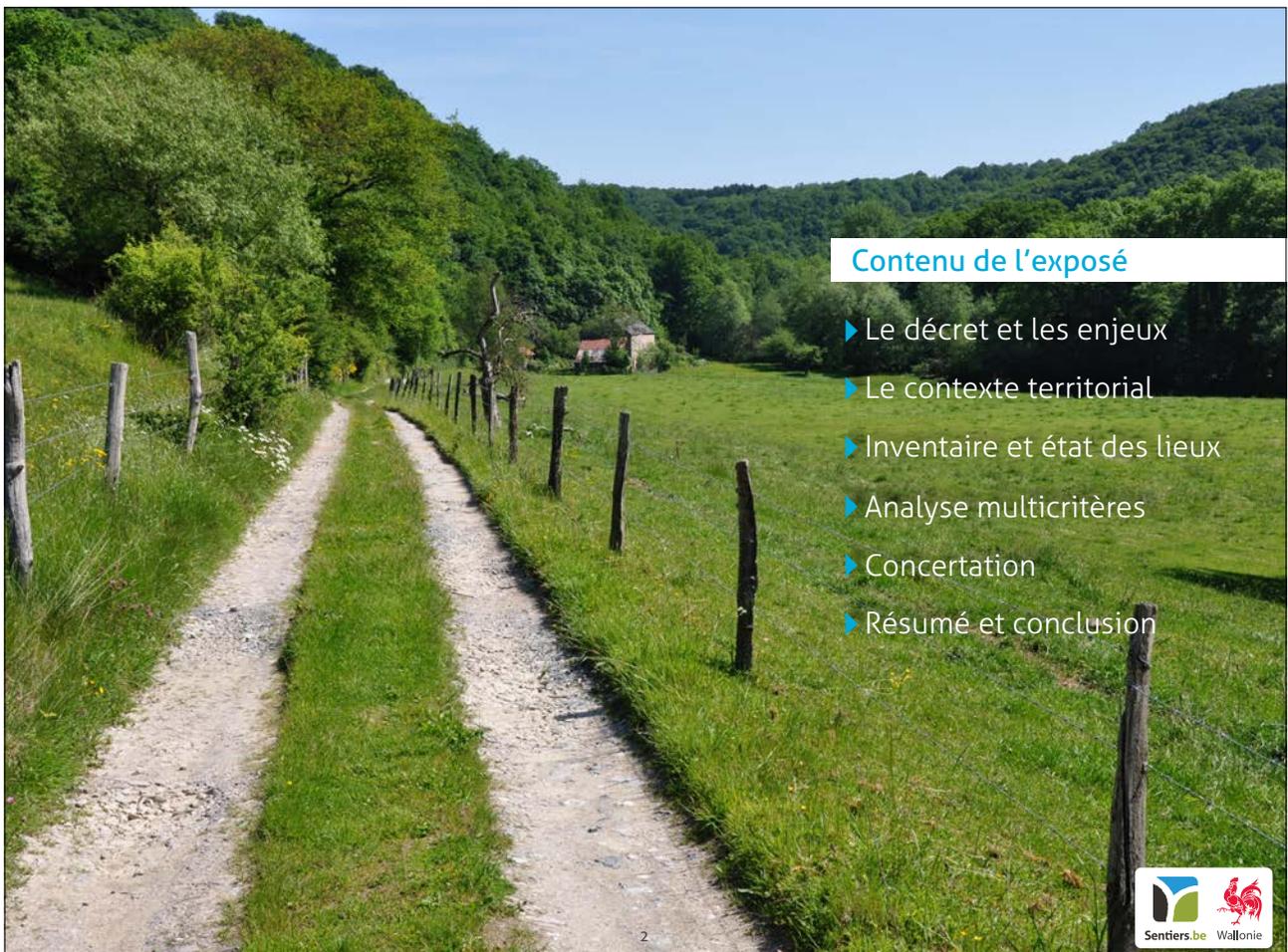


Mise à jour de l'atlas : vision prospective, bonnes pratiques et écueils à éviter

Présentation du 11 mars 2016



1



Contenu de l'exposé

- ▶ Le décret et les enjeux
- ▶ Le contexte territorial
- ▶ Inventaire et état des lieux
- ▶ Analyse multicritères
- ▶ Concertation
- ▶ Résumé et conclusion



2



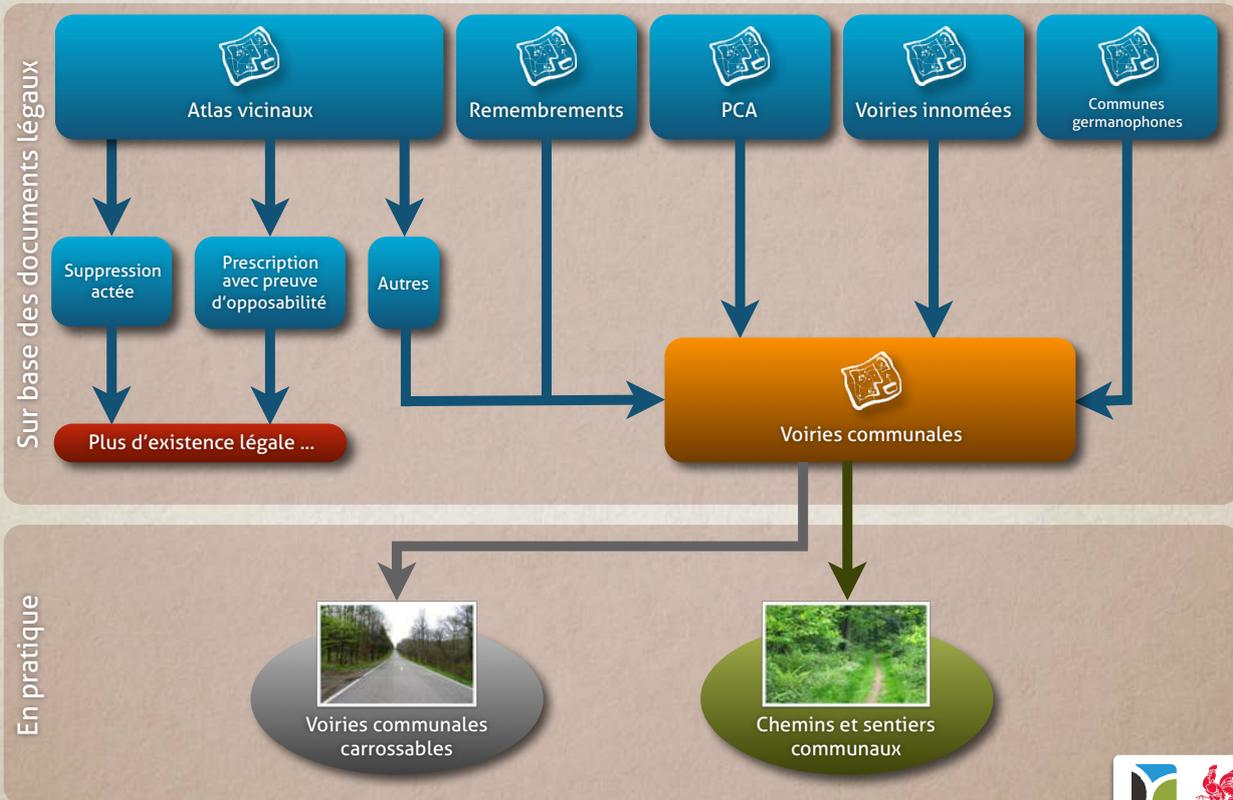
Mise à jour de l'atlas des voiries communales

Que nous dit le nouveau décret du 6 février 2014 relatif aux voiries communales ?

TITRE 1 - Article 1^{er}

- ▶ « Le présent décret a pour but de préserver **l'intégrité, la viabilité et l'accessibilité** des voiries communales, ainsi que d'**améliorer leur maillage** ... »
- ▶ ... Il tend aussi, selon les modalités que le Gouvernement fixe, et en concertation avec l'ensemble des administrations et acteurs concernés, à ce que **les communes actualisent leur réseau de voiries communales** ... »
- ▶ ... Par actualisation, il faut entendre la confirmation, la suppression, le déplacement ou la création de voiries communales en fonction des situations **de fait** et **de droit** et de la nécessité de **renforcer le maillage** des voiries communales pour rencontrer, notamment, les **besoins de mobilité douce actuels et futurs** ... »

Quelles voiries communales ?



Un inventaire complet

Que nous dit le nouveau décret du 6 février 2014 relatif aux voiries communales ?

TITRE 5 - Chapitre 1^{er} - Article 54

- ▶ « §1er. Les communes procèdent à l'**examen** et à l'**inventaire** systématique et exhaustif de leurs plans généraux d'alignement et de leurs **voiries** ou de leurs **voiries supposées**.

Trois questions fondamentales à se poser

Localement, une **réévaluation objective** du réseau des voiries communales est nécessaire pour aboutir à un **consensus** accepté par la **majorité** des intervenants.

A partir de **quelle base légale** cette réévaluation doit-elle s'établir ?

Situation juridique

Que sont **physiquement** devenus ces voiries communales sur le terrain ?

Situation de fait

A **quoi** et à **qui** servent-elles ou devraient-elles servir en 2016 et après ?

Contexte territorial

7



Un travail participatif

Que nous dit le nouveau décret du 6 février 2014 relatif aux voiries communales ?

TITRE 5 - Chapitre 1^{er} - Article 54

- ▶ §2. Des **comités locaux** sont instaurés pour chaque commune.
- ▶ Ils sont composés de représentants des **usagers** et des **associations de promotion de la mobilité douce** ainsi que de représentants des **propriétaires, titulaires de droit foncier** et des **agriculteurs**. Ils sont notamment chargés d'assister les communes dans la réalisation de l'examen et de l'inventaire visé au paragraphe 1^{er}, notamment par une **reconnaissance sur le terrain**. »



8



Vers un nouveau réseau contemporain

Que nous dit le nouveau décret du 6 février 2014 relatif aux voiries communales ?

TITRE 5 - Chapitre 1^{er} - Article 55

- ▶ « Sur la base de l'examen et de l'inventaire visé à l'article 54, en fonction des situations de fait et de droit et pour assurer le respect des objectifs fixés à l'article 1^{er}, les communes procèdent à la **suppression**, la **révision** ou l'**établissement de plans généraux d'alignement** ...
- ▶ ... ainsi qu'à la **création**, la **modification**, la **confirmation** ou la **suppression de voiries**... »

9

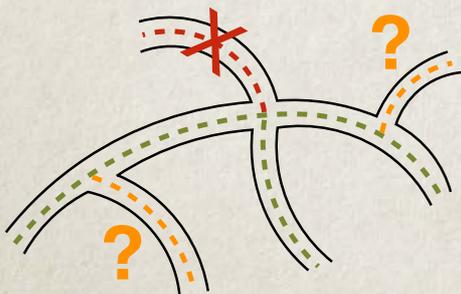


Une opération en deux temps

L'analyse du réseau de voiries communales se fera en deux temps.

Où peut-on passer et où ne peut-on pas ou plus passer ?

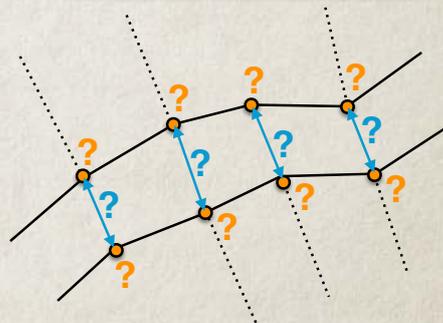
Projet filaire du réseau



Evident pour les routes et les rues, beaucoup moins pour les **chemins et sentiers** !

Sur quelle largeur peut-on passer ?

Limites des emprises



Intérêt de connaître les limites relatives et/ou absolues les plus précises possibles du **domaine public**.

10



Le décret du 6 février 2014

Que nous dit le nouveau décret du 6 février 2014 relatif aux voiries communales ?

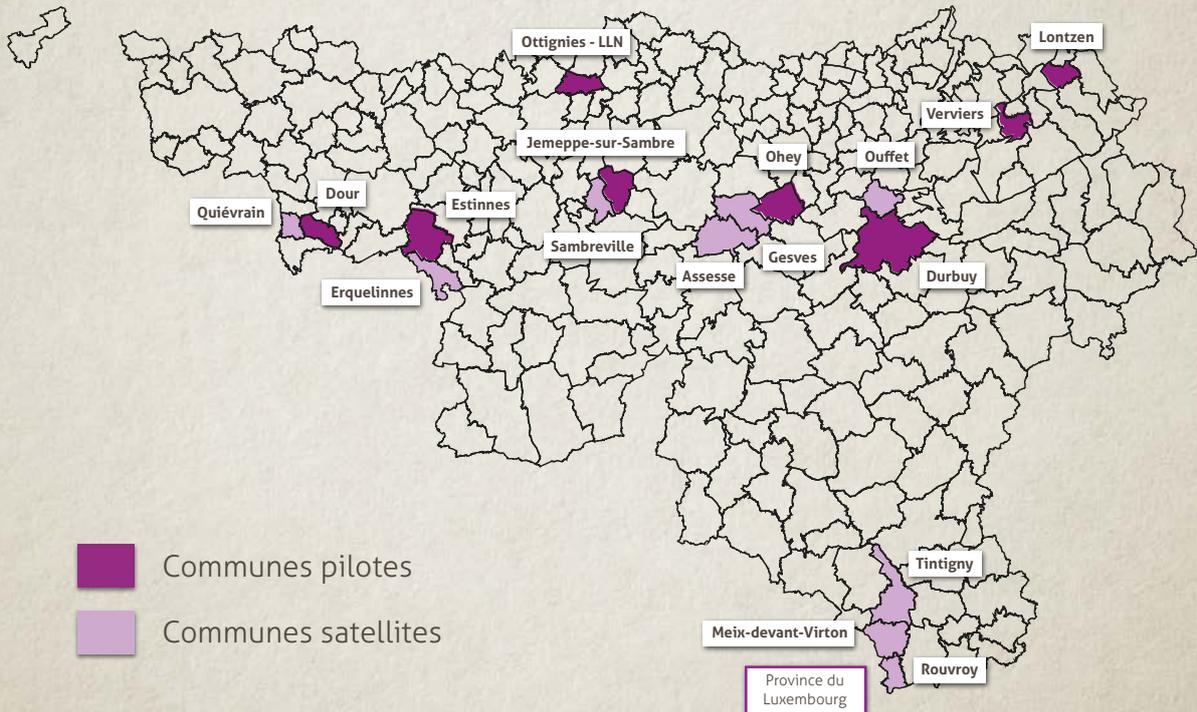
TITRE 5 - Chapitre 1^{er} - Article 56

- ▶ « Le Gouvernement est habilité à fixer les modalités d'exécution des articles 54 et 55, notamment à en **définir la méthodologie** et le **calendrier**. »

Une expérience pilote pour tester une méthodologie

- ▶ L'expérience se déroulera sur **deux années** (2016-2017).
- ▶ Elle permettra de mettre sur pied et tester une **méthodologie** pour réaliser un **atlas numérisé et actualisé** sur le territoire de plusieurs communes pilotes.
- ▶ Cette méthodologie servira de base à la **conception des arrêtés d'exécutions** nécessaires à la mise en œuvre du nouvel Atlas des voiries communales.
- ▶ Le nouvel Atlas des voiries communales sera un outil qui permettra aux communes de **pérenniser, développer et rationaliser leur réseau viaire**.
- ▶ L'expérience s'étendra sur le territoire de **8 communes « pilotes »** et de **9 communes « satellites »**.

Les communes concernées



13

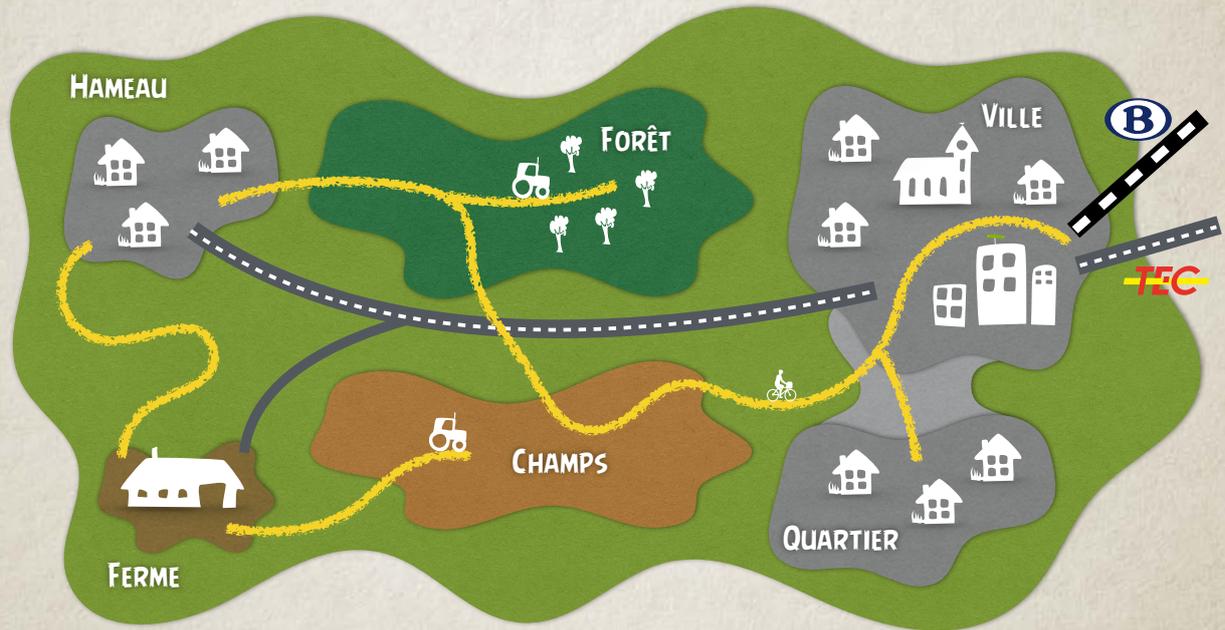


Le contexte territorial

14



Mobilité quotidienne et aménagement du territoire



Relier un point à un autre pour une raison indirectement liée à la voirie = **valeur extrinsèque**

15



Mobilité scolaire

16





Mobilité quotidienne en famille



Agriculture





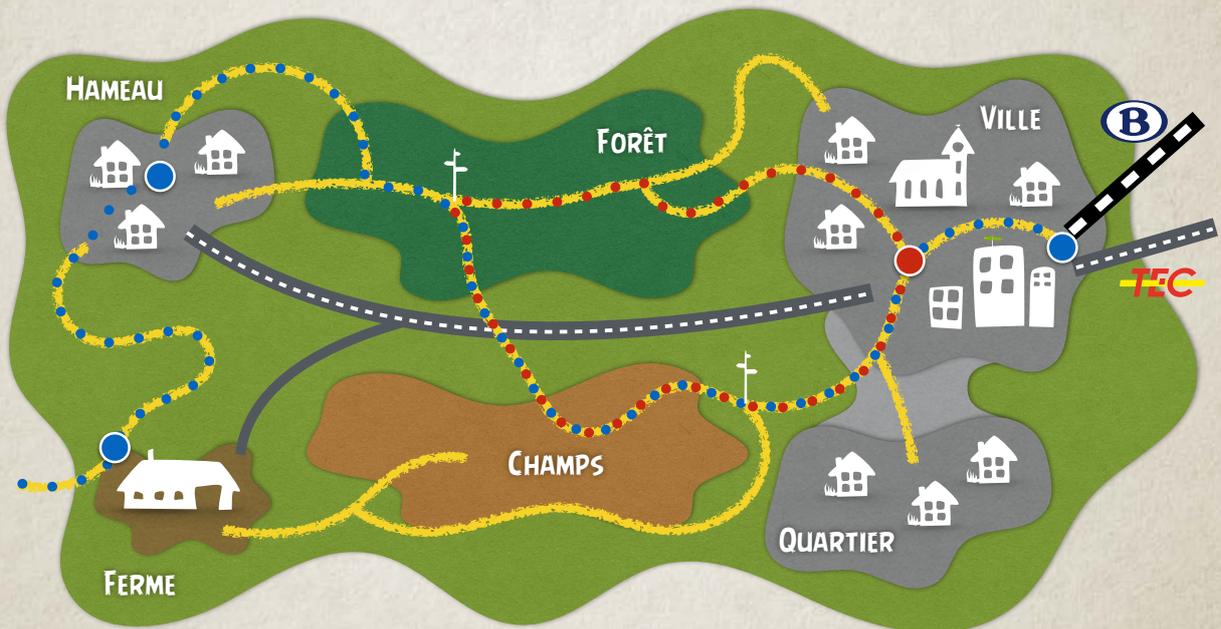
Sylviculture



De la rue au RAVeL



Sport, loisirs et tourisme



Utiliser la voirie pour elle-même =
valeur intrinsèque socio-économique

21



Mouvements de jeunesse

22





Pratique du VTT



Randonnée pédestre



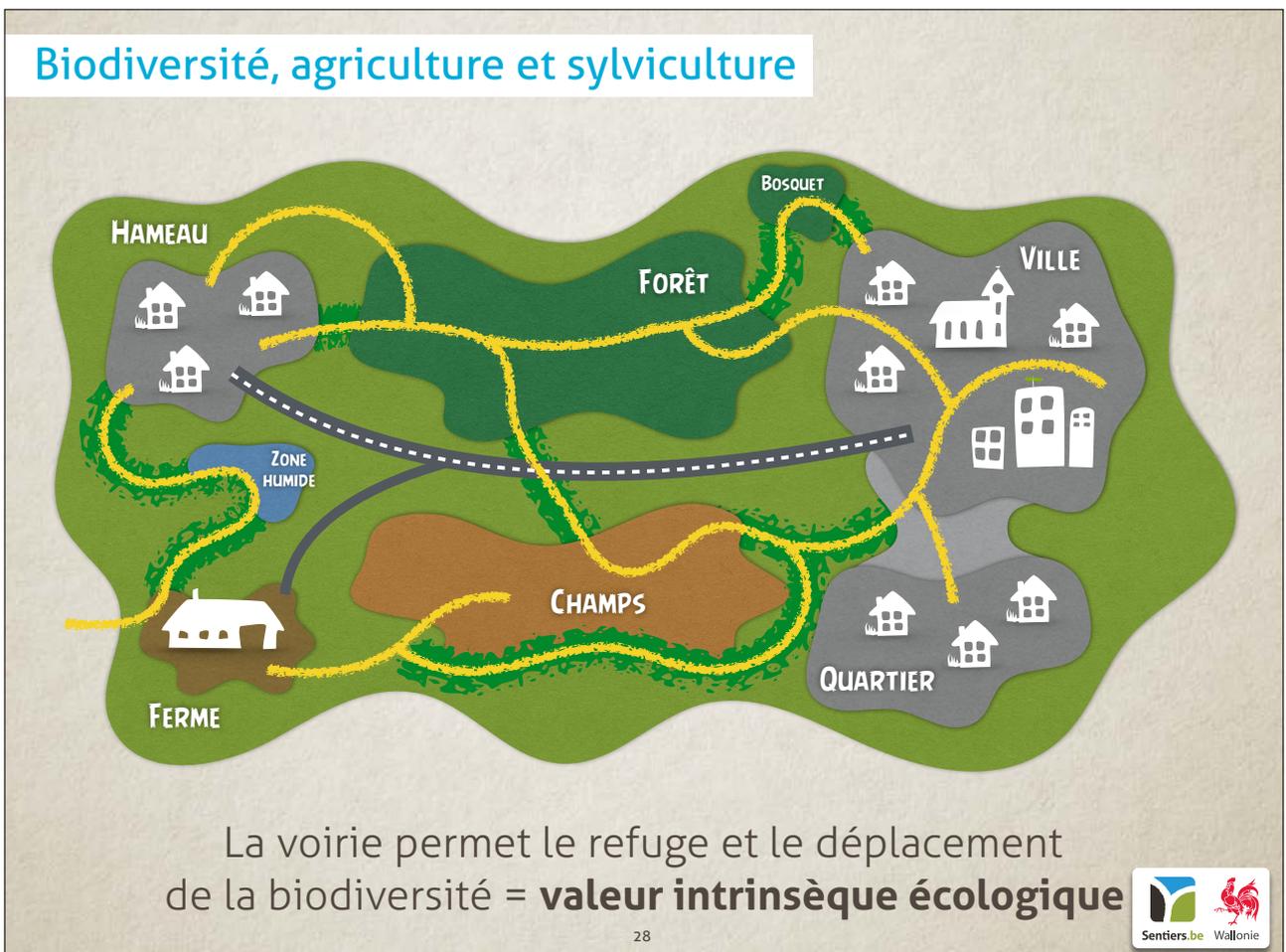


Randonnée cycliste



Randonnée à cheval







Diversité floristique
Fleurs champêtres



Diversité floristique :
Réhabilitation des haies





Diversité faunistique :
Refuge pour les pollinisateurs

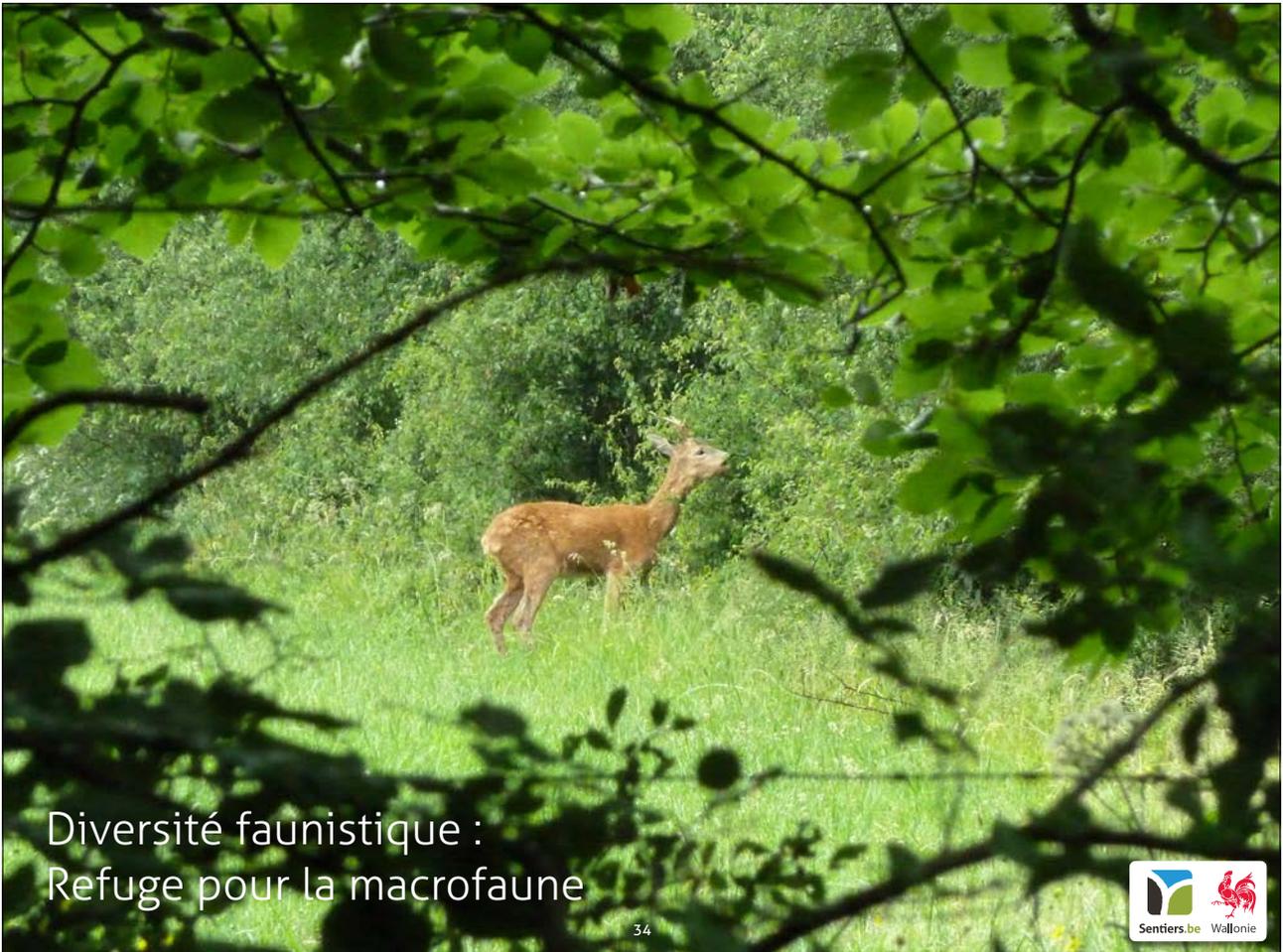


Diversité faunistique :
Refuge pour les auxiliaires de cultures





Diversité faunistique :
Refuge pour la faune du sol



Diversité faunistique :
Refuge pour la macrofaune



Lutte contre l'érosion des sols

35

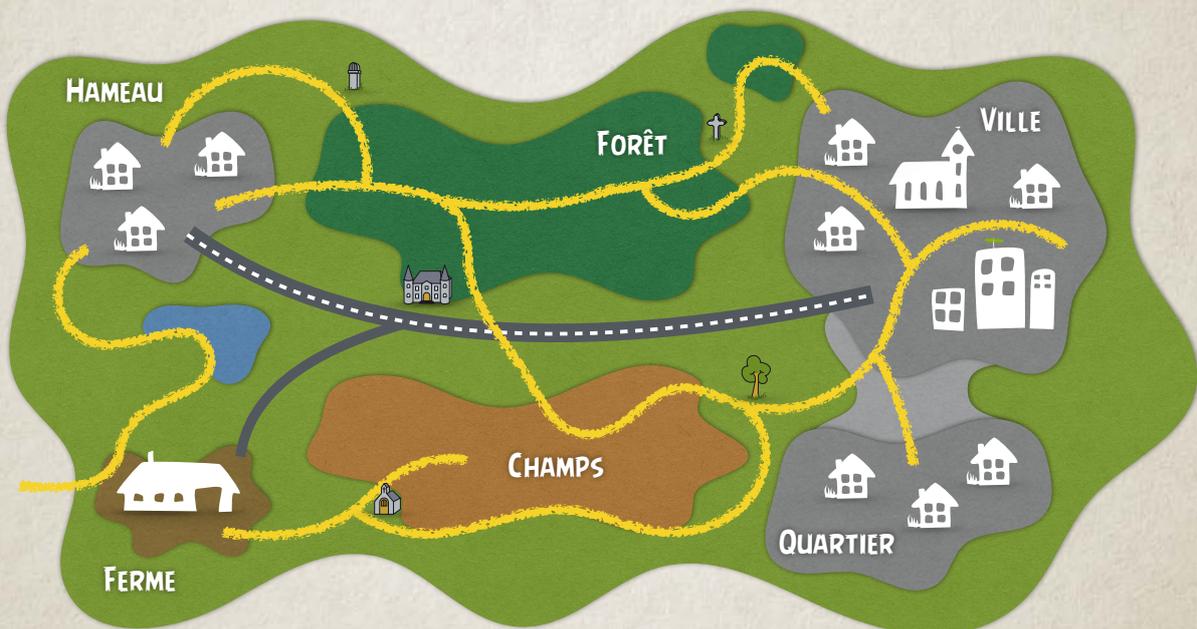


Filtrage des intrants

36



Patrimoine



La voirie est un accès qui valorise un patrimoine
= **valeur intrinsèque patrimoniale**

37



Petit patrimoine : Chapelles

38





Petit patrimoine : Vieux ponts

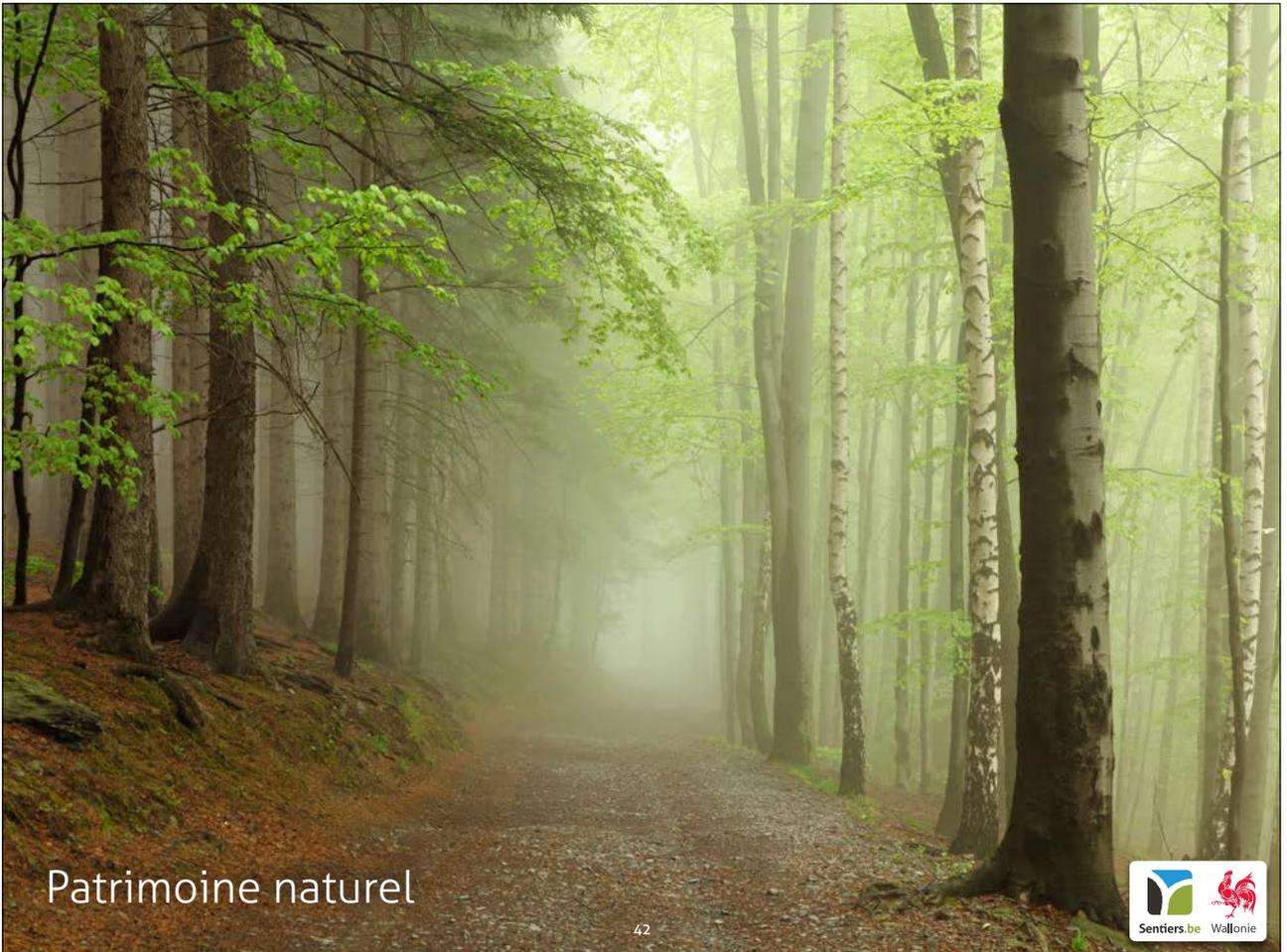


Patrimoine architectural





Patrimoine historique : Anciennes venelles



Patrimoine naturel





Patrimoine paysager



Patrimoine culturel





Patrimoine toponymique



Inventaire et état des lieux



Inventaire et état des lieux : principes et objectifs

PRINCIPE

- ▶ Procéder à l'inventaire des **documents légaux** et **indicatifs** relatifs aux voiries communales et réaliser un **état des lieux** sur le terrain le plus complet possible.

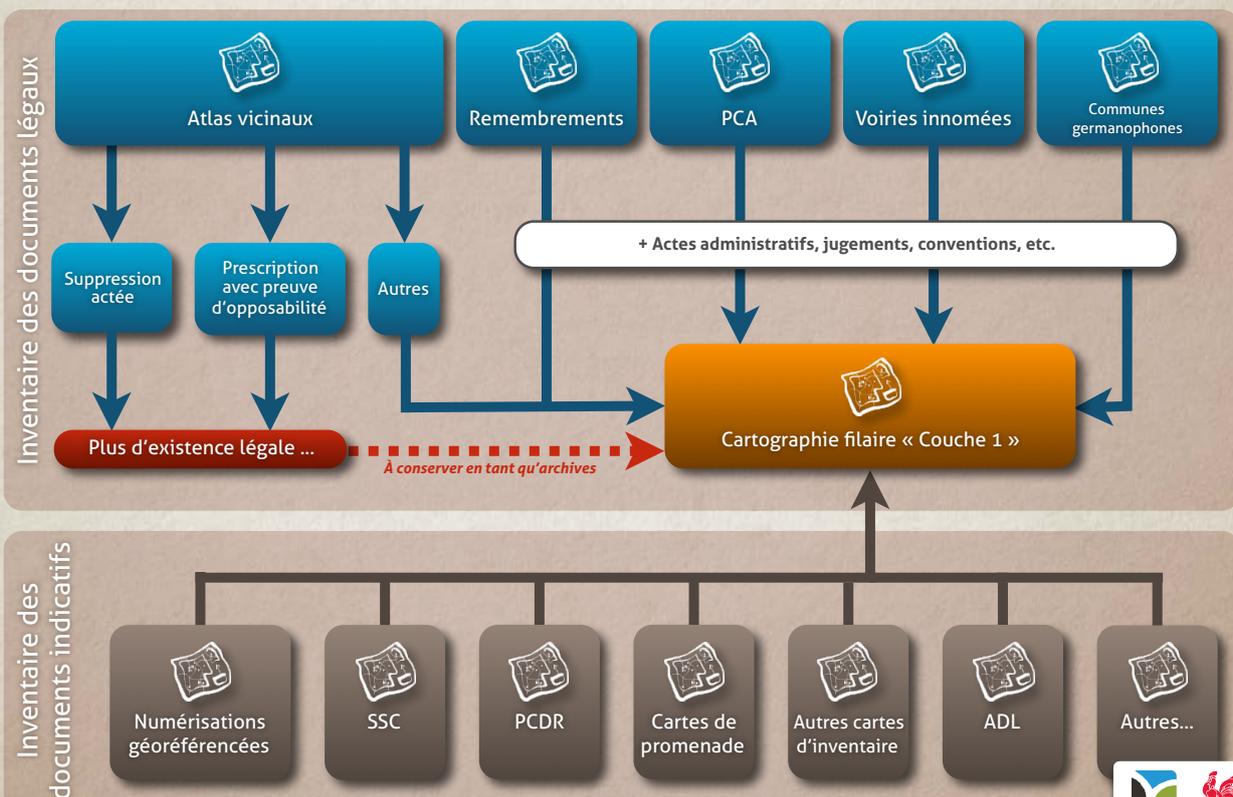
OBJECTIFS

- ▶ Réunir et analyser tous les documents légaux disponibles pour **identifier** le plus précisément possible les **voiries concernées**.
- ▶ Réunir et analyser tous les documents indicatifs disponibles qui peuvent aider à mieux **cerner l'usage actuel** des voiries concernées.
- ▶ Vérifier l'**état** des voiries concernées sur le terrain.
- ▶ Récouter un maximum d'**informations ponctuelles** et **linéaires** qui pourront intervenir lors de l'analyse multicritères.

47



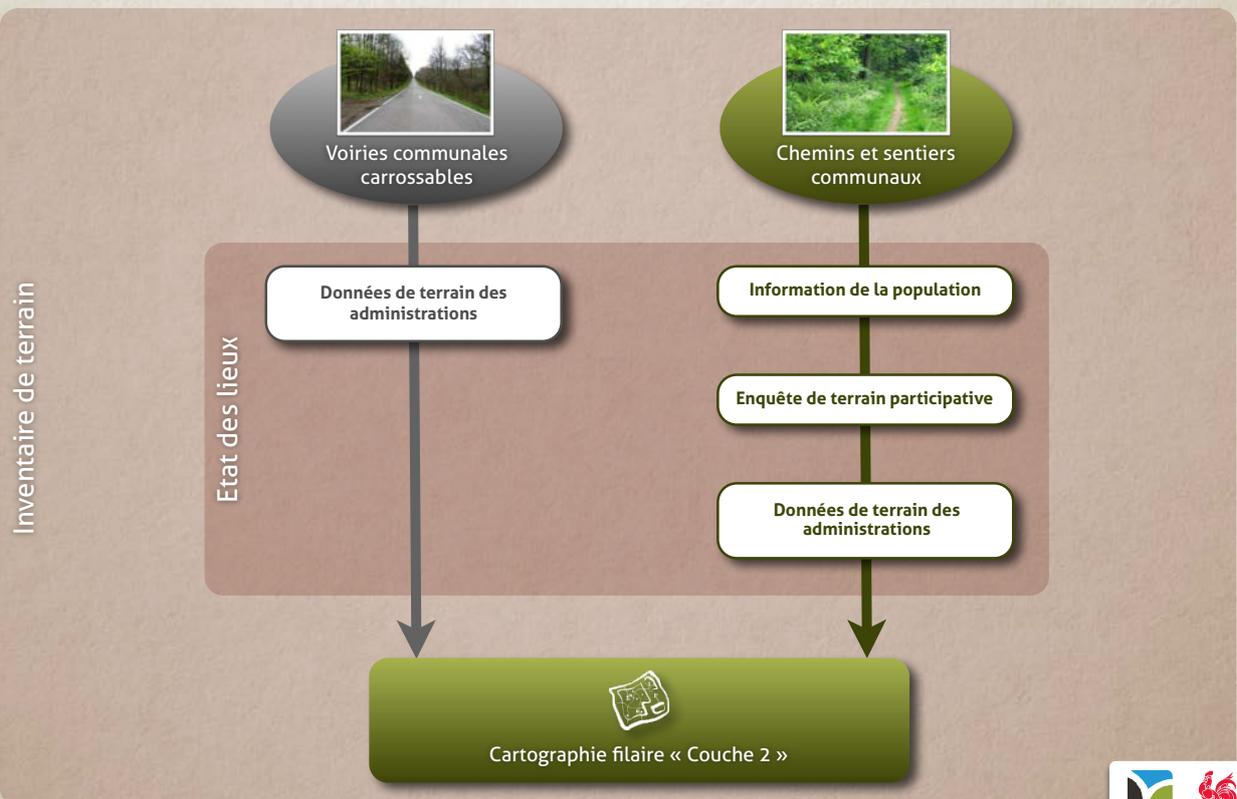
Réunir tous les documents disponibles



48



Inventaire de terrain



49



50

Analyse multicritères : principe et objectifs

PRINCIPE

- ▶ Procéder au **classement des voiries** (chemins et sentiers communaux) en leur attribuant une valeur numérique sur base d'**éléments objectifs** en relation avec le **contexte territorial**.

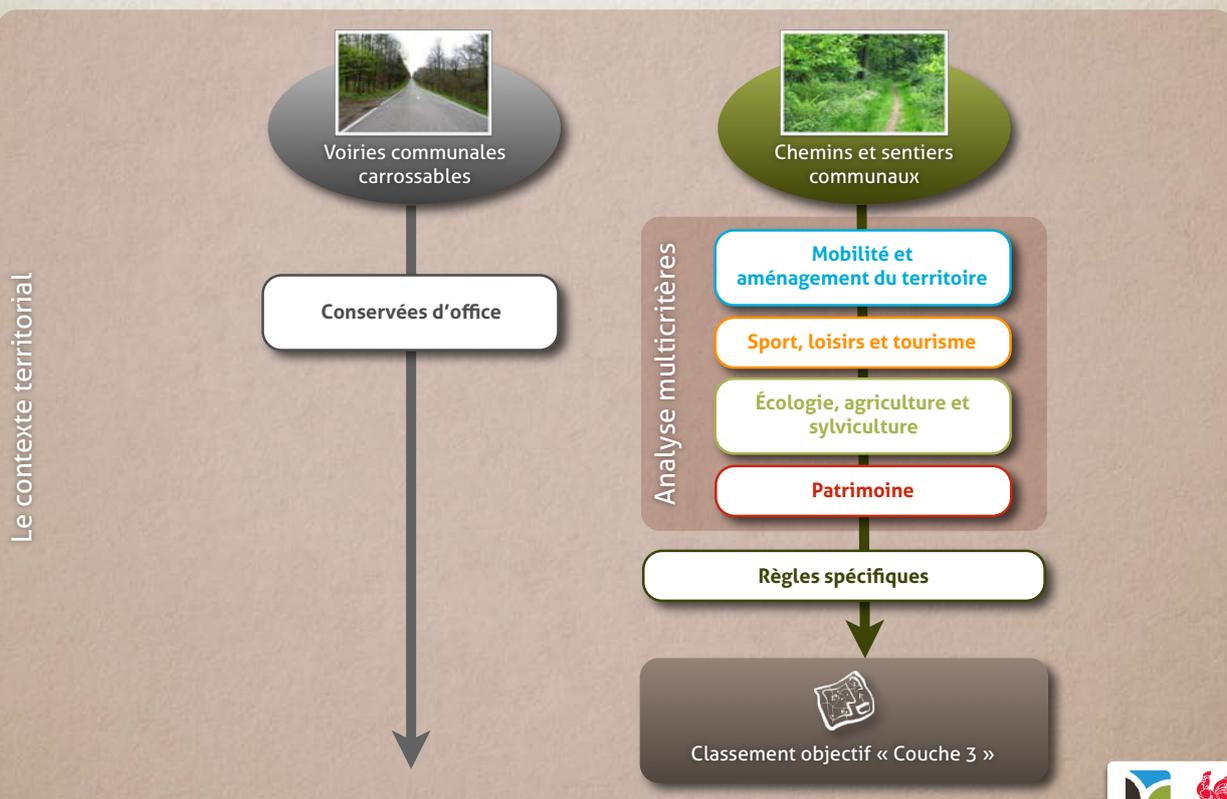
OBJECTIFS

- ▶ **Eviter un « nettoyage »** du réseau qui serait prématuré et irréfléchi.
- ▶ Tenir compte de l'**usage actuel et futur** des voiries concernées.
- ▶ Proposer un avant-projet de réseau **global** et **cohérent**.
- ▶ Proposer une **base de travail** au groupe de concertation.

51



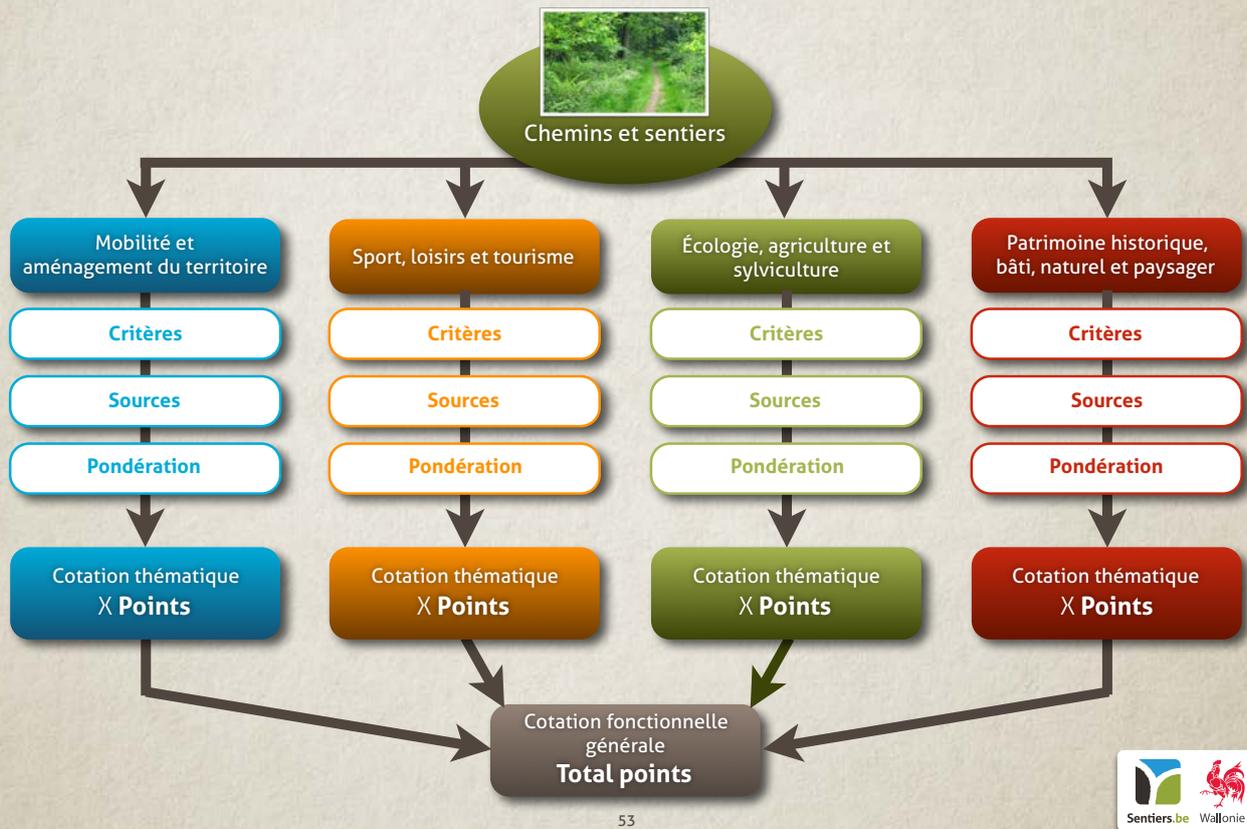
Classement des voiries



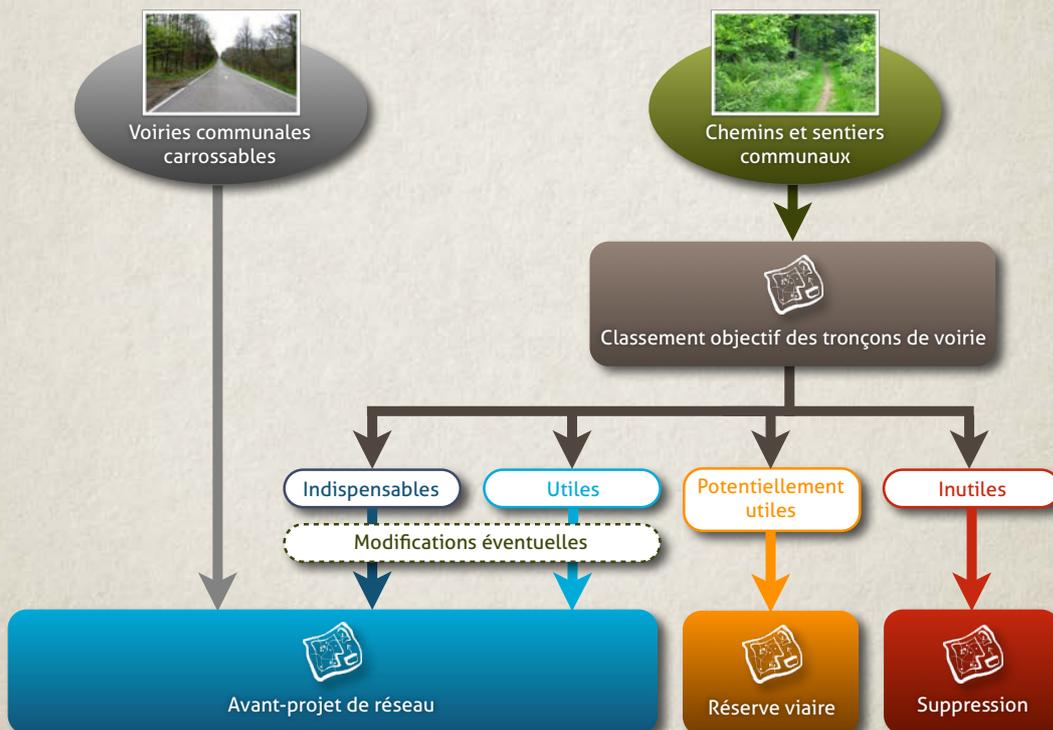
52



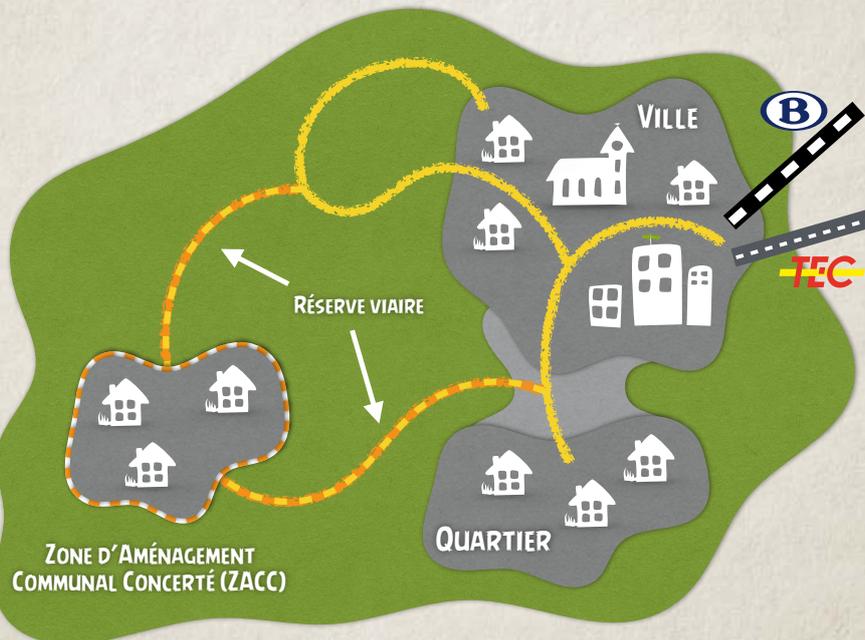
Analyse multicritères



Avant-projet de réseau

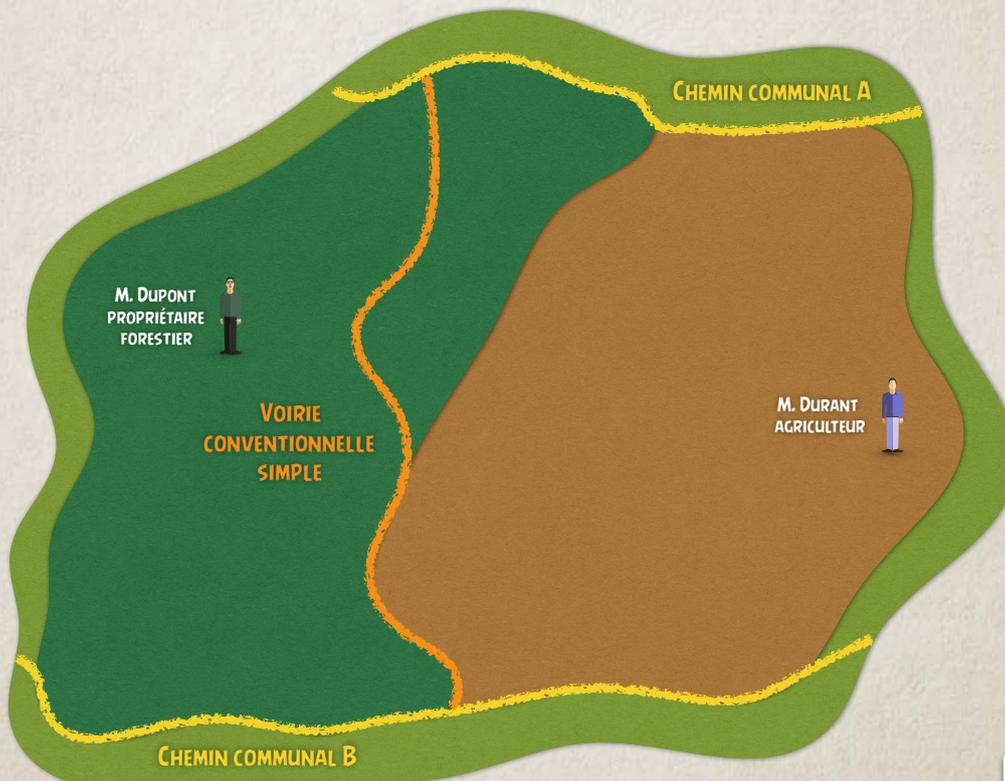


La réserve viaire



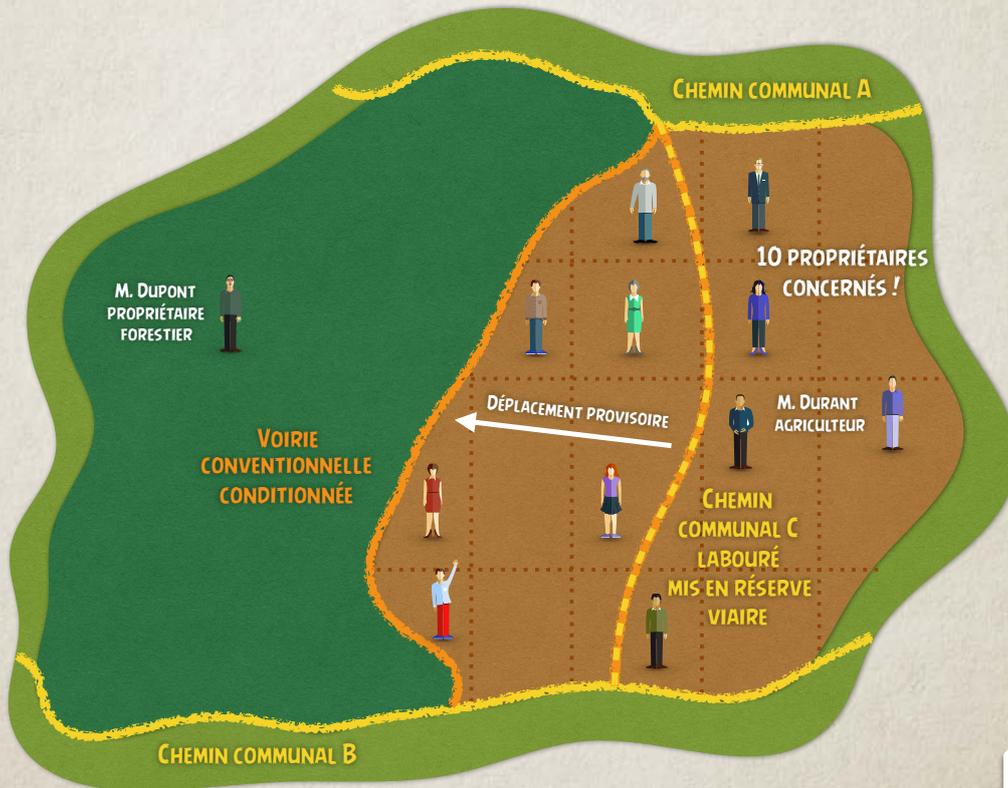
55

La voirie conventionnelle simple



56

La voirie conventionnelle conditionnée



57



Concertation

58

Concertation : principe et objectifs

PRINCIPE

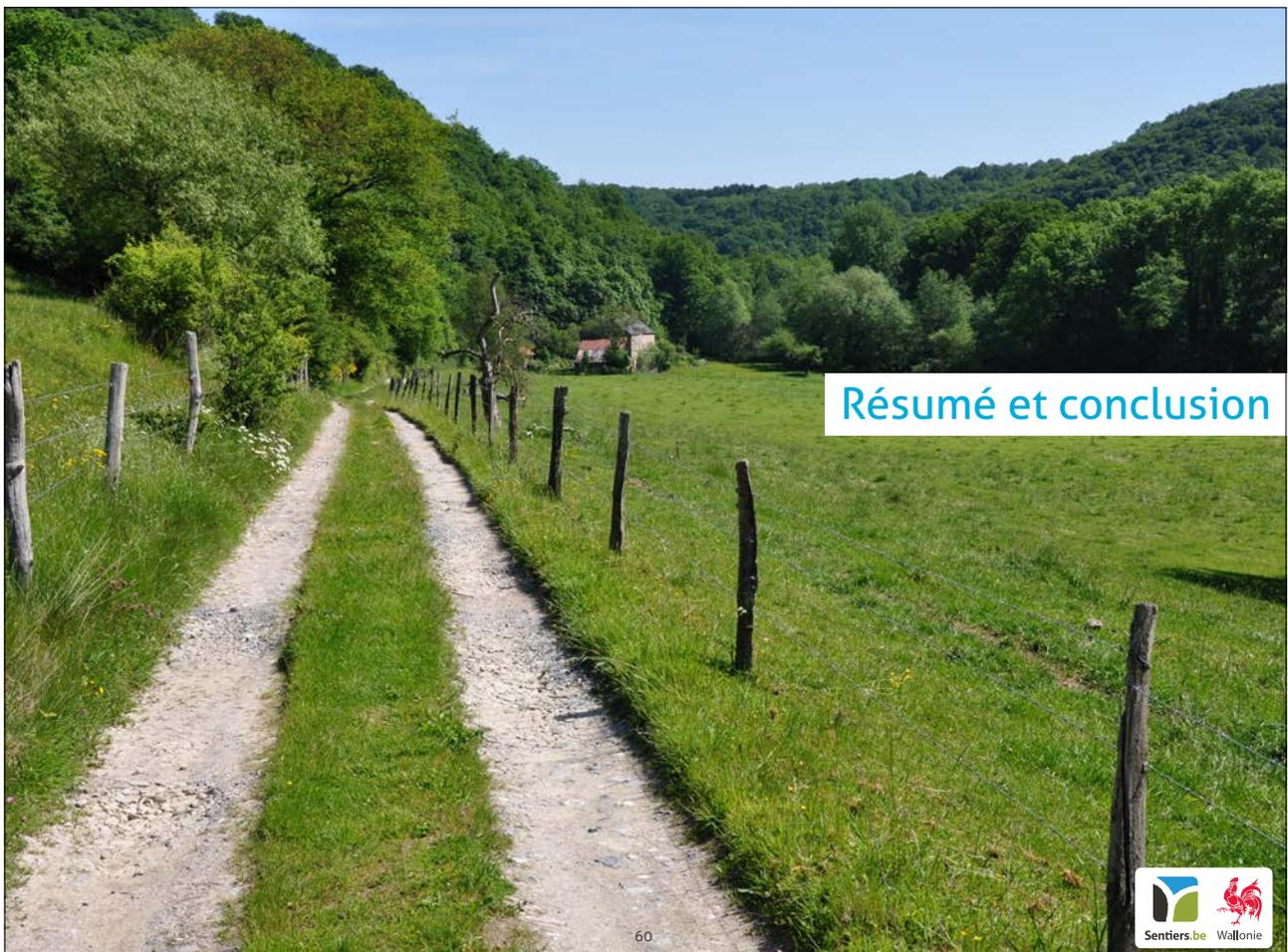
- ▶ Négocier et procéder aux **aménagement et adaptations éventuels** du futur réseau de voiries communales sur base de l'avant-projet défini aux étapes précédentes.

OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux comités locaux de **proposer certaines modifications utiles** à l'avant-projet.
- ▶ Permettre aux instances communales (Collège, Conseil, CCATM, PCDN, etc.) de **donner un avis** et de **proposer des modifications utiles**.
- ▶ **Eteindre un maximum de conflits** éventuels avant d'entamer les procédures administratives légales.



59



Résumé et conclusion

60

Résumé



= Cartographie filaire des documents légaux



= Cartographie filaire issue de l'inventaire de terrain



= Cartographie filaire de l'analyse multicritères



= Cartographie filaire proposée à la concertation (avant-projet)



= Projet d'atlas

Futurs actes administratifs + concrétisation sur le terrain

61



Conclusion

Une bonne méthodologie de mise à jour des atlas des voiries communales, c'est l'occasion unique :

- ▶ d'aider les communes à visualiser globalement l'**état de leur réseau actuel**.
- ▶ de connaître les **utilités actuelles** ou **potentielles** de chaque section de voirie au regard des **différentes fonctions** liées à celles-ci.
- ▶ d'établir une base solide en vue de repenser un **réseau complet et cohérent** en fonction des **besoins actuels** et des **défis futurs**.
- ▶ d'éviter les suppressions hâtives ou peu judicieuses en privilégiant l'**intérêt général** avec une **vision globale** étayée par des **arguments objectifs**.
- ▶ de réaliser une **mission historique** qui placera la **Wallonie à la pointe** en la matière tout comme l'était l'état fédéral belge lorsqu'il a procédé à la réalisation des atlas initiaux il y a 175 ans.

62





Merci pour votre attention ...

